

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 20 JUILLET 2015

OBJET / GAIA

**Commission locale de
l'AVAP : désignation
membres**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
10 juillet 2015

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak : 28

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille quinze, le vingt juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Vincent BRU, Maire**.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Vincent Bru, Maire, Mme Bernadette Jougleux, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Anne-Marie Pontacq, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etchelecu, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Pantxo Michelena, conseillers municipaux

Excusée / Barkatua : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillère municipale.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hiriart-Urruty à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. Frédéric Bardin, adjoint délégué, expose :

Par délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2014 le conseil municipal a désigné les membres de la commission locale de l'AVAP.

Il convient de modifier la délibération afin de nommer le Maire en tant que membre de la commission. Celle-ci est composée 15 membres maximum et 12 minimum dont :

- 5 à 8 représentants de la collectivité territoriale
- 3 représentants d'administration (le Préfet, la DRAC, la DREAL)
- 4 personnes qualifiées dont 2 au titre du patrimoine culturel local et 2 au titre des intérêts économiques et locaux.

Sont donc proposés :

Représentants des élus :

Vincent BRU - Bernadette JOUGLEUX ✓
Frédéric BARDIN ✓ - Patrice DOR ✓
Eliane AIZPURU ✓ - Argitxu HIRIART-URRUTY ✓
Peio ETCHELECU ✓
Jean-Noël MAGIS ✓

Représentants de l'Etat :

Pour le Préfet : Mme SOLABERRIETA C. -- DDTM / DTB PB
Pour la DREAL : Mme Séverine PUCHEU
Pour la DRAC : M. AYMAR

Personnes qualifiées :

Au titre du patrimoine

M. Christian PERRET /

M. Robert POULOU /

Au titre des intérêts économiques locaux

M. Marcel NOBLIA /

M. Christophe PUYODEBAT /

Adopté. Se sont abstenus : M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Pantxo Michelena et Mme Argitxu Hiriart-Urruty par procuration.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Vincent BRU

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

Accusé de réception

| | |
|--|---|
| Nom de l'entité publique | Commune de CAMBO-LES-BAINS |
| Numéro de l'acte | 20-07-2015-006 |
| Nature de l'acte | DE - Délibérations |
| Classification de l'acte | 5.3 - Désignation de représentants |
| Objet de l'acte | Commission locale de l'AVAP : désignation membres |
| Statut de la transmission | 8 - Reçu par Contrôle de légalité |
| Identifiant unique de télétransmission | -216401604-20150720-20-07-2015-006-DE |
| Date de transmission de l'acte | 21/07/2015 |
| Date de réception de l'accusé de réception | 21/07/2015 |